



INSCRIPTIONS (2023– 2024)

AESM CHOLET

Association agréée Jeunesse & Sports, conventionnée avec l'ANCV
Le paiement des adhésions par chèques vacances est accepté

Bonjour,

Voici venue la période de (ré) inscriptions pour l'année 2023– 2024.

NB : Les inscriptions adultes peuvent se faire librement en cours d'année.

L'inscription est à envoyer à **joelle ségui 32 allée des frênes
49280 st léger sous cholet**

Rappels pour cette rentrée :

- À partir de la 2^{ème} année de pratique au sein du club, les personnes s'inscrivant à l'AESM et n'ayant pas de baudrier et/ou de chaussons devront s'acquitter de frais de location de ce matériel. La 1^{ère} année, le matériel est prêté.
- Le document de la FFME ci-joint explique les différentes formules possibles d'assurance avec comme toujours, compléments et options éventuelles.
- A partir de la 3^{ème} personne d'une même famille (devant tous résider à la même adresse) le tarif est réduit de 25 € pour celle-ci.
- Pour les non pratiquants, une inscription en temps que "membre sympathisant" permet d'être au courant des activités du club (journal "le Bivouac" et accès à certaines sorties club) mais n'autorise pas la pratique des activités sportives du club (pas d'assurance).
- Par sécurité et par respect envers l'AESM, toute personne non licenciée se verra interdire la pratique de l'escalade et toutes autres activités du club (intérieur, comme extérieur).

Pour votre (ré) inscription, vous devez nous retourner **impérativement**

Le feuillet BULLETIN D'INSCRIPTION ci-joint ;

- Le BULLETIN n° 1 de la notice d'assurance FFME dûment complété pages 14 et 15
- Un **CERTIFICAT MEDICAL récent (moins 3 ans) autorisant la pratique de l'escalade ou le document CERFA N°15699*01 est à rentrer vous-même sur le site ffme dès que vous recevez le lien.**
- Le(s) REGLEMENT(s) – Possibilité de payer en 3 fois avec un 1^{er} chèque d'un montant de 47 euros

VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDÉE A LA FFME SANS CERTIFICAT MEDICAL OU ATTESTATION DE SANTÉ

⚡⚡⚡ INFO LICENCE ⚡⚡⚡

Le club saisit en ligne votre inscription avec votre **adresse e-mail** ou votre **numéro de téléphone mobile** et dans le cadre de la procédure de dématérialisation engagée par la FFME, vos codes d'accès à l'espace licencié vous seront envoyés par e-mail ou texto dans les 24 heures. Vous imprimez votre licence, avec un accès à tout moment et partout.

Vous pouvez modifier tout au long de l'année sportive les informations vous concernant.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Merci d'écrire lisiblement pour la saisie)

Documents fournis avec cette fiche d'inscription : (téléchargeable sur notre site)
Certificat médical type, Notice d'assurance 2024, Fiche QS-SPORT-cerfa 15699

Nouvelle adhésion Renouvellement d'adhésion Numéro de licence :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Nationalité :

Commune de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Pour recevoir votre attestation de licence 2023-2024 et vos codes de connexion à l'espace licencié du site de la FFME (www.ffme.fr), vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) :

E mail :

Numéro de téléphone portable :

Première licence

Certificat médical: loisir compétition

Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication aux sports statutaires de la fédération établi par le docteurle.....et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Renouvellement de la licence

Vous avez transmis un certificat médical l'an dernier. Le questionnaire de santé que le club va vous remettre est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, l'attestation ci-dessous est à compléter, si l'une des réponses est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical et compléter ci-dessus.

Attestation de santé :

Je soussigné(e) Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tél :

Signature de l'adhérent

Choix de la cotisation				
LICENCE		<input checked="" type="checkbox"/>	PRIX	
GRIMPEUR AUTONOME			141,50€	
A la mi saison à partir du 1 ^{er} mars			116,50	
à partir du 1 ^{er} mai			93,50	
STAGE AUTONOMIE en ESCALADE			181,50	
Obligatoire pour les débutants				
A la mi saison à partir du 1 ^{er} mars			156,50	
à partir du 1 ^{er} mai			133,50	
ENCADRANT				
			87,5€	
ASSURANCE (voir notice d'assurance)				
AUGMENTATION DES GARANTIES D'ASSURANCE				
« BASE » Inclus dans le prix de la licence donc ne coûte rien de plus			0€	
« BASE + »			+3€	
« BASE ++ »			+10 €	
OPTION COMPLEMENTAIRE				
Ski de piste			+5€	
Slackline - Highline			+5€	
Trail			+10€	
Vtt			+30€	
INDEMNITES JOURNALIERES				
IJ1			+18€	
IJ2			+30€	
IJ3			+35€	
LICENCE FAMILLE				
A partir de la 3 ^{ème} personne d'une même famille (même adresse)				
Indiquer noms et prénoms des autres membres :				
SUR la 3 ^e licence			-25€	
-			-	
-			-	
MEMBRE SYMPATISANT				
			10 €	
MONTANT TOTAL (Chèque à l'ordre de l'AESM Cholet)				
Location matériel (annuel, à partir de la 2eme année) NB : Le matériel reste à la salle				
BAUDRIER			10€	
CHAUSSONS			15€	
MONTANT TOTAL (Faire un 2 ^{ème} chèque à l'ordre de l'AESM Cholet)				
Aimeriez-vous participer à la vie associative du club ?				
En faisant partie du conseil d'administration	OUI		NON	
En participant à l'encadrement des jeunes	OUI		NON	
En offrant une aide ponctuelle aux manifestations	OUI		NON	